

Motion Hadrien Buclin et consorts – Pas de baisses d’impôts pour les entreprises sans suppression des statuts spéciaux !

Texte déposé

Le Conseil d’Etat, au moment de la votation de 2016, justifiait devant la population les baisses massives d’impôt pour les grandes entreprises par la fin annoncée des statuts spéciaux accordés aux multinationales étrangères. Or, en raison de l’échec de la RIE 3 fédérale, en 2017, les statuts spéciaux ne seront pas supprimés en 2019.

Dans ces conditions, le maintien de baisses d’impôts sur bénéfice des entreprises dès 2019 foule aux pieds les promesses faites à la population en 2016. De plus, l’absence, en 2019 et sûrement en 2020 (voire au-delà en cas d’échec de la RIE3 bis dite PF17 devant le corps électoral), de compensations financières fédérales et de recettes supplémentaires liées à la suppression des statuts, rend la baisse d’impôt aux entreprises beaucoup plus coûteuse que prévu pour les finances publiques vaudoises ; il s’agit même d’une véritable saignée pour les finances communales déjà sous pression !

Dans ces conditions, cette motion demande que les baisses d’impôt aux grandes entreprises soient gelées et n’entrent pas en vigueur aussi longtemps qu’un cadre fédéral n’est pas fixé. Autrement dit, tant que le canton n’obtient pas de compensations financières de la Confédération et que les statuts spéciaux ne sont pas supprimés, la motion demande que le Conseil d’Etat maintienne le taux d’imposition des entreprises actuellement en vigueur.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Hadrien Buclin
et 22 cosignataires*

Développement

M. Hadrien Buclin (EàG) : — Lors de la votation cantonale de 2016 sur la RIE 3, le principal argument invoqué, en particulier à droite, par les partisans de la baisse du taux d’imposition sur le bénéfice des entreprises était que les statuts spéciaux pour les multinationales allaient être supprimés, ce qui était la justification principale d’une baisse généralisée du taux d’imposition. M. le conseiller d’Etat Pascal Broulis n’avait cessé de le répéter : c’est bien parce qu’il y aura la suppression des statuts qu’il fallait intervenir au niveau du taux général.

La motion que nous vous soumettons aujourd’hui vise donc à s’en tenir aux arguments donnés à la population en 2016. Tant que les statuts spéciaux en faveur des multinationales ne sont pas supprimés, il n’y a pas de raison de baisser le taux d’imposition du bénéfice des entreprises. Cela ne serait pas conforme aux promesses faites en 2016. Une baisse du taux d’imposition, en 2019, est d’autant moins conforme aux promesses et du coup d’autant moins acceptable sur le plan démocratique que les pertes fiscales seront beaucoup plus élevées qu’annoncé à la population et aux représentants des communes en particulier, lors de la votation de 2016. Cela s’explique par l’absence de recettes issues de la suppression des statuts et par l’absence de compensation financière de la Confédération, anticipées à l’époque dans le paquet RIE 3 vaudois, mais qui n’entreront pas en vigueur en 2019 puisque la RIE 3 fédérale a échoué. Les pertes supplémentaires pour le canton dépassent les 135 millions de francs et les pertes supplémentaires pour les communes dépassent les 50 millions. Au total, près de 200 millions de pertes annuelles ont été sous-estimées, voire cachées à la population lors de la votation de 2016. Ce n’est pas admissible sur le plan démocratique et c’est irresponsable du point de vue des finances publiques et de leur équilibre.

Par cette motion, nous proposons de geler les baisses d’impôts prévues pour 2019 aussi longtemps qu’un cadre fédéral n’est pas fixé. Le volet social n’est bien sûr pas visé par cette motion, car nous avons toujours refusé le lien fait entre les deux volets. En effet, les avancées sociales pour la

population telles que la hausse des subsides à l'assurance-maladie, la hausse des allocations familiales et le renforcement de l'accueil de jour, sont des mesures indispensables non contestées par le parlement et on voit bien que l'excédent aux comptes 2017 permet largement de financer ces mesures.

J'aimerais maintenant répondre de manière anticipée à un argument souvent avancé à droite, notamment par M. le conseiller d'Etat Pascal Broulis, pour justifier la baisse du taux d'imposition sur les bénéficiaires dès 2019, à savoir que cette baisse serait nécessaire pour garder les entreprises dans le canton. Pour nous, cet argument n'est pas recevable puisque le taux ordinaire actuel, à 20,9 % pour les entreprises, est déjà très compétitif à l'échelle suisse et internationale et que d'un point de vue fiscal, les entreprises n'ont donc aucune raison de quitter le canton. Rappelons que même l'ultralibéral Donald Trump, aux Etats-Unis, n'a pas osé abaisser le taux jusqu'à 20,9 %, soit le taux actuel dans le canton de Vaud, et qu'il s'est contenté de le faire descendre à 21 %, en 2018 ; en réalité, il faut ajouter encore environ 5 % d'impôts locaux, ce qui fait qu'aux Etats-Unis, le taux réel se situe aux alentours de 26 %. Ainsi, même après la réforme ultra-libérale de Trump, le taux américain est encore largement supérieur à celui qui est aujourd'hui en vigueur dans le canton de Vaud. Cela montre bien qu'il n'y a aucun danger d'un départ massif d'entreprises au cas où les baisses fiscales n'entraient pas en vigueur en 2019, d'autant moins que les entreprises ont bien d'autres avantages dans le canton de Vaud, avec un droit du travail très flexible et un cadre de vie de grande qualité. En bref, il n'y a aucun risque de départ massif des entreprises. Pour ces raisons, nous vous remercions d'avance d'accueillir favorablement la présente motion. Sa prise en considération immédiate se justifie, selon nous, vu les délais serrés, l'année 2019 arrivant déjà dans sept mois.

La discussion est ouverte.

M. Grégory Devaud (PLR): — Les semaines se suivent et se ressemblent ! Je ne reprendrai pas les considérations du motionnaire, puisqu'il est largement entré sur le fond de sa motion pour l'argumenter au mieux. Je souhaite simplement rappeler que le Conseil d'Etat, par la voix de Mme Métraux pour l'aspect des communes et par celle de M. Broulis pour l'aspect des entreprises, a annoncé vouloir trouver « un chemin » selon les termes utilisés. La semaine passée, nous avons débattu une bonne heure sur une autre motion, en argumentant la nécessité d'une vision globale sur cette thématique. Sans surprise, je vous propose de suivre la même ligne aujourd'hui, c'est-à-dire renvoyer la présente motion en commission. Je répète le vœu que j'émetts à l'adresse du Bureau : il me semblerait bon de rassembler les quelques motions touchant à la thématique de la fiscalité au sein d'une même commission, afin d'avoir précisément la vision globale souhaitée, de pouvoir discuter du fond, en commission, et de revenir tenir le débat le plus serein possible en plénum pour une éventuelle prise en considération et renvoi au Conseil d'Etat le moment voulu. Je vous remercie donc de suivre ma proposition et de renvoyer la motion en commission.

M. Vincent Jaques (SOC): — Le sujet développé par le motionnaire est effectivement un sujet complexe, éminemment important dans l'actualité de notre canton. Ce sujet mérite réflexions et débat. Le groupe socialiste, à ce stade, souhaite pouvoir en débattre au sein d'une commission. Par conséquent, il vous appelle à ne pas soutenir le renvoi direct au Conseil d'Etat.

En effet, un certain nombre de paramètres devraient être observés, voire même remis sur la table. Certes, il faut examiner la situation au plan fédéral, mais aussi faire le point sur la situation cantonale. Il s'agit de la question des allègements fiscaux pour les entreprises, bien entendu, mais aussi du volet social que le groupe socialiste a évidemment toujours soutenu. Même si le motionnaire ne souhaite pas faire de lien entre les deux sujets, il me paraît important de consacrer un peu de temps à la discussion pour un objet d'une telle ampleur. Cela a été rappelé : plusieurs objets tournent autour de la fiscalité actuelle et la possibilité de les regrouper au sein d'une seule commission semblerait être une bonne piste pour pouvoir en discuter. Le groupe socialiste demande donc le renvoi en commission.

M. Philippe Jobin (UDC): — Il faut apporter quelques informations supplémentaires, me semble-t-il. Vous vous souvenez, monsieur Buclin, qu'au moment des débats sur la RIE 3 qui se sont déroulés dans cette assemblée, vous aviez tout refusé, dans un premier moment, y compris les avancées dans les volets sociaux. Aujourd'hui, vous nous dites que ces volets sociaux sont importants et que vous ne souhaiteriez pas y toucher, etc. Parfois, des contre-vérités sont exprimées, d'une manière quelque peu pénible.

La RIE 3 donnait la possibilité d'avancer sur deux volets : premièrement, le volet social et deuxièmement, le volet concernant la fiscalité des entreprises. C'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous aimerions voir réalisé afin de pouvoir aller de l'avant dès 2019. Je rappelle aussi que, pour le moment, concernant les subsides pour les assurances-maladies — Mme la conseillère d'Etat me corrigera si je me trompe — théoriquement, la planification prévoit 28 millions de francs cette année, avec un risque de crédit additionnel supplémentaire car il pourrait, potentiellement, y en avoir un peu plus. Si je vous suis concrètement, avec votre motion, il faudrait alors couper également le volet social, puisque les deux éléments sont couplés et forment un tout indivisible. Bref...

Je rappelle également que les Anglais finalisent actuellement leur accord institutionnel pour la sortie de l'Union européenne (UE) et qu'ils ne sont pas en reste. Ils sont déjà venus dans nos entreprises, sur le bassin lémanique, pour voir comment déplacer leurs sièges. Je rappelle que les Irlandais ont fait le nécessaire. Si vous vous souvenez, Apple est parti en Irlande et pour quelle raison ? Là-bas, ils sont taxés à 2 % ! Bref, il y a une concurrence absolument folle au niveau des entreprises que nous devons garder chez nous. Je demande donc le renvoi à une commission et, au sein de la commission, mon parti ne fera pas mine de cacher sa position : nous refuserons clairement et simplement la motion.

M. Vassilis Venizelos (VER) : — C'est de saison : cette proposition vient s'ajouter à la longue liste des motions et autres postulats en matière de fiscalité. C'est un signe relativement positif que les députés et le Grand Conseil se saisissent de cette question : il y a une claire volonté de ce parlement d'en débattre. Nous en avons eu l'exemple la semaine passée avec la motion UDC relative à une baisse de trois points d'impôt. Concernant la mise en œuvre de la RIE 3 ou du Projet fiscal 17 (PF 17), les règles du jeu ont sensiblement changé suite à l'échec du projet fédéral et on peut donc s'interroger sur l'opportunité de maintenir le plan cantonal initial. Les Verts sont prêts à débattre de toute proposition, même si sa propre position sur le sujet n'est pas encore arrêtée. Nous avons le sentiment qu'ici, même s'il est nécessaire de tenir ce débat relativement rapidement, on a tendance à confondre vitesse et précipitation. Il semblerait beaucoup plus sain d'intégrer cette proposition et de l'ajouter à la longue liste des objets renvoyés en commission. Le groupe des Verts se joint donc à la proposition de renvoyer la présente motion à la commission qui sera chargée d'examiner les autres motions et postulats en matière de fiscalité. En cette matière, il faut avoir un débat serein, qui couvre l'ensemble des paramètres et des éléments qui touchent à cette politique publique importante. C'est la raison pour laquelle le groupe des Verts soutiendra le renvoi en commission.

M. Serge Melly (AdC) : — La proposition de M. le député Buclin est pertinente, mais vu la complexité du problème déjà relevée et malgré l'urgence bien réelle, je demande également un passage en commission, au nom du groupe PDC – Vaud libre.

Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat : — Le renvoi en commission me semble être la solution la plus pertinente et je soutiens donc cette proposition faite par les différents groupes.

En effet, dans ce dossier, nous avons un volet fiscal lié à la RIE 3 s'accompagnant de mesures sociales ; il n'y a pas de mesures sociales sans mesures fiscales. Ensuite, viendra le PF 17 et cette semaine, un accord est en train d'être trouvé au niveau fédéral. Nous avons ici un certain nombre d'objets parlementaires, que ce soit la motion de l'UDC, les deux motions Didier Lohri, une motion Pierre-Yves Rapaz et une motion Maurice Mischler. Nous avons donc un travail fiscal à faire et un travail à faire avec les communes. Je le répète, un chemin doit être trouvé et il le sera. Nous avons donc une réflexion à mener, qui ne peut pas être séquencée. Le Conseil d'Etat vous invite par conséquent à renvoyer cet objet en commission, de manière à ce que la discussion — sur les impacts communaux, sociaux et fiscaux — soit menée ensemble, afin d'avoir une vision coordonnée de cette problématique à multiples composantes, compliquée et difficile. Je vous remercie de suivre la majorité de ce conseil qui souhaite le renvoi en commission.

M. Hadrien Buclin (EàG) : — Si nous nous trouvons dans une situation de relative urgence, c'est aussi parce que le Conseil d'Etat n'a pas appliqué un des articles du décret soumis en votation en 2016, qui consistait à dire qu'en cas d'échec de la RIE 3 fédérale, le Conseil d'Etat devait revenir devant le Grand Conseil avec un rapport proposant des adaptations. Il y a clairement eu là une volonté du Conseil d'Etat de passer en force et d'appliquer coûte que coûte les baisses fiscales dès 2019, ce qui nous met dans la situation actuelle et a suscité beaucoup de colère parmi les représentants des

communes au moment de préparer le budget 2019, en découvrant l'ampleur des pertes. Je prends acte de la volonté du parlement de renvoyer la motion en commission, mais je tiens à rappeler les responsabilités.

Enfin, j'aimerais brièvement répondre à M. Jobin, qui nous a accusés de manière trompeuse de n'avoir pas soutenu le volet social de la RIE 3. Je rappelle les faits : nous avons lancé un référendum contre la Loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux, qui était modifiée. Cette loi ne contenait aucun élément sur les subsides, sur l'accueil de jour des enfants ou sur les allocations familiales. Je ne peux donc pas accepter cette accusation, monsieur Jobin.

La discussion est close.

La présidente : — Celles et ceux qui soutiennent la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au Conseil d'Etat votent oui ; celles et ceux qui soutiennent le renvoi en commission votent non. Les abstentions sont possibles.

Le renvoi à une commission, opposé au renvoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 116 voix contre 7 et 6 abstentions.

La motion est renvoyée à l'examen d'une commission.